



**DELIBERATION N° 2023 - 2.2 - 57**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

Le 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

**Etaient présents** : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, BUNIAS David, DOURLLEN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

**Absents excusés** : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

**OBJET : 2023 - 2.2 - 57 - CONVENTION FLASH EPFN**

Vu la délibération N° 2023-2.3-43 du 27 Juillet 2023,

Vu le Projet de convention étude Flash de l'EPFN,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer la convention étude Flash pour le site « Grande rue » propriété de Madame BEAUCHAMP.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 17 Octobre 2023

LE MAIRE  
H.LECARPENTIER